

# EXAMEN D'APTITUDE PROFESSIONNELLE DES CANDIDATS REVISEUR D'ENTREPRISES

SESSION EXTRAORDINAIRE – NOVEMBRE/DECEMBRE 2014

## E P R E U V E E C R I T E

Première partie – 9.00 heures à 12.00 heures (3h.) – 49 points

1. N'oubliez pas de mentionner votre numéro d'identité personnel anonyme sur l'étiquette de votre farde ainsi que sur chaque feuille d'examen.
2. Veuillez noter vos réponses à chaque question sur une nouvelle feuille séparée.
3. N'oubliez pas de noter le n° de la question à laquelle vous répondez ainsi que le n° de la page sur chaque feuille (cases prévues en haut à droite de chaque feuille).
4. A la fin de l'épreuve, veuillez regrouper vos feuilles de réponse dans l'ordre des questions et donner une numérotation globale aux feuilles remises (en bas, à droite de chaque feuille).
5. Soignez votre écriture et utiliser une encre foncée pour rédiger vos réponses (noir ou bleu).

Vous travaillez dans un cabinet de révision agréé et vous devez prendre position par rapport à un certain nombre de questions, en relation avec :

### 1. Contrôle interne dans une société commerciale

Enoncé en <b>Partie I</b>	Question 1	18,0 points
---------------------------	------------	-------------

### 2. OPC

Enoncé en <b>Partie II</b>	Question 2	7,0 points
	Question 3	5,0 points
	Question 4	3,0 points

### 3. Assurance

Enoncé en <b>Partie III</b>	Question 5	2,0 points
	Question 6	4,0 points
	Question 7	2,0 points
	Question 8	2,0 points
	Question 9	2,0 points
	Question 10	4,0 points

## **Partie I – Contrôle interne dans une société commerciale**

En mai 2014, deux amis décident de constituer une entreprise spécialisée dans la création de cagnottes sur internet appelé Cagnotteagogo S.A. Jean-Jacques, un ingénieur informaticien et Maria, une experte en vente, sont les propriétaires. Ils ont apporté chacun 20.000 EUR et ont hypothéqué une partie de leurs biens personnels pour démarrer la société.

Ils sont employés à plein temps de la structure mais leur but est de pouvoir monter une entreprise 2.0 dont l'exploitation nécessitera très peu d'investissement personnel une fois la société opérationnelle. Pour le moment, ils ont décidé de ne pas se payer de salaires et se laissent 1 an pour voir si la structure se développe.

L'objectif du site est que les clients créent des cagnottes (mises de fonds en commun) sur internet dans le but de diminuer les coûts d'achats pour par exemple des :

- Cadeaux d'anniversaires ;
- Tickets de spectacles ;
- Créations d'associations...

Cagnotteagogo gère le site internet et met en relation ses clients et ses partenaires commerciaux via la publicité que ces derniers diffusent sur le site. Les recettes de la société proviennent de la facturation liée à la publicité sur le site internet et des commissions perçues sur chaque cagnotte (droits d'inscription et frais sur les virements).

Pour accéder au service, les clients sont soumis à un droit d'inscription de 10 EUR. Ils peuvent cependant avoir une rétrocession de ce droit d'inscription s'ils parrainent de nouveaux clients (20% pour 5 nouveaux clients, 40% pour 10 et 50% pour 20). Les frais sur les virements sont de 4% mais sont dégressifs en fonction du montant versé (3,80% de 275 EUR à 399 EUR, 3,50% de 400 EUR à 499 EUR, 3% pour 500 EUR et plus).

Maria et Jean-Jacques espèrent bénéficier d'une période où les clients sont plus regardant par rapport à leurs dépenses. Ils ont lu beaucoup d'études économiques et pensent que leur modèle a du potentiel. Après 4 mois d'activités, leurs souhaits sont exaucés avec un nombre d'abonnés qui explose puisqu'il est 3 fois supérieur à leurs prévisions initiales.

Vous avez été nommé pour revoir les contrôles internes de Cagnotteagogo. Les propriétaires ne sont pas des comptables ni des spécialistes des environnements de contrôles et veulent mettre en place un système garantissant que les fichiers et dossiers sont corrects et complets. Ils vous sollicitent pour établir un rapport le plus exhaustif possible contenant des recommandations pour développer leur organisation interne.

Au cours de votre rencontre sur une très belle terrasse et après un bon repas avec les propriétaires, vous avez noté les points suivants :

Luxembourg, le 20 novembre 2014

- Lors de l'inscription, un formulaire doit être complété et un paiement de 10 EUR (avant taxes) doit être effectué par carte bleue. Le formulaire est copié automatiquement sur les serveurs de Cagnotteagogo. Ce formulaire contient les coordonnées bancaires des clients pour faciliter les remboursements de parrainage. Les ristournes liées aux parrainages sont remboursées tous les trimestres.
- Chaque soir, Jean-Jacques reçoit un résumé de toutes les nouvelles inscriptions et regarde tous les formulaires ainsi que les relevés de paiements par cartes bancaires. Il communique ensuite deux e-mails aux nouveaux clients : un avec le nom d'utilisateur et l'autre avec le mot de passe (pour des raisons de confidentialité). Seuls Jean-Jacques ou Maria peuvent créer des nouveaux clients et le nom d'utilisateur ne doit pas dépasser 5 caractères dont un chiffre obligatoirement.
- Une fois que le client a été créé dans la base de données, Jean-Jacques place le formulaire ainsi qu'une copie des extraits bancaires dans un classeur qu'un comptable stagiaire externe, Jean, (que la société utilise 4 heures par semaine et qui a accès au compte bancaire) va vérifier. Il inscrit les montants dans un fichier excel, scanne les documents supports et stocke ces informations sur un serveur de la société.
- Jean-Jacques a conçu la base de données, le site internet et l'architecture du serveur. Il est autorisé avec Maria à modifier tous les fichiers de la base de données. Les clients, par contre, ne peuvent accéder qu'aux informations qui les concernent. La base de données contient les coordonnées bancaires, l'adresse du client, le nombre de cagnottes créées, le nombre de personnes parrainées ainsi que les montants affectés à chaque cagnotte.
- Jean tient la comptabilité dans un logiciel distinct sur son ordinateur personnel. Il entre les noms des nouveaux clients comme libellé des écritures comptables lorsqu'il enregistre les recettes. Lorsque les clients ont des questions sur leurs comptes et les remboursements liés aux parrainages, ils s'adressent à Jean-Jacques qui les renvoie à Jean. Jean a des difficultés à suivre les remboursements car il est dépendant de documents que Jean-Jacques doit lui fournir. Le délai de transmission des informations dépend du fait que ce dernier doit d'abord vérifier que les parrainages sont valides et qu'il n'y a pas de faux comptes créés.

### **Question 1**

Donnez vos recommandations sur l'organisation et les contrôles internes à revoir/mettre en place en suivant les points ci-dessous :

- Encaissements
- Comptabilisation des ventes
- Gestion des données informatiques
- Ajout d'un utilisateur
- Remboursement dû à des parrainages

**(18,0 points)**

## Partie II – OPC

1) Vous travaillez dans le cabinet d'audit A et vous êtes le manager en charge de l'audit de Lux Fund SICAV, un SIF relevant de la loi modifiée du 13 février 2007 mais non soumis aux dispositions de la loi du 12 juillet 2013 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs.

Dans le cadre de votre prise de connaissance du client, vous avez obtenu le détail du portefeuille titre repris ci-dessous au 31 décembre 2014 :

Nom du titre	Type de produit	Pays	% actifs nets	Auditeur	Date de cloture
ABC SICAV	SIF	Luxembourg	13	A	31/12/2014
America Fund Ltd	Hedge Fund	Jersey	5,5	B	31/12/2014
Asia equity Fund Ltd	Hedge Fund	Jersey	5	C	31/12/2014
New tech Fund Ltd	Hedge Fund	Cayman	12	B	30/09/2014
Oil company Fund Ltd	Hedge Fund	BVI	9	C	31/12/2014
Luxembourg equity SICAV SIF	SIF	Luxembourg	11	A	31/12/2014
Luxembourg bonds FCP	SIF	Luxembourg	8	B	31/12/2014
Long short Ltd	Hedge Fund	Cayman	14	C	31/05/2014
ABS Fund Ltd	Hedge Fund	Cayman	10	A	31/12/2014
	Cash		10		
	Autres actifs nets		2,5		
		<b>TOTAL</b>	<b>100</b>		

Lux Fund SICAV a une fréquence de calcul de VNI mensuelle et le portefeuille est resté identique tout au long de l'exercice 2014.

En complément du portefeuille, vous avez obtenu les informations suivantes :

- Les auditeurs B et C sont des cabinets de renommée internationale équivalents à votre cabinet ;
- Votre SICAV est administrée chez Fund Admin SA, un prestataire de service leader au Luxembourg disposant d'un rapport de contrôle ISAE 3402 TYPE 2 couvrant l'exercice du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2014 ;
- L'ensemble de votre portefeuille titre est évalué sur base des VNI reçues par Fund Admin SA de la part des administrations centrales ou des gestionnaires des fonds sous-jacents conformément à la politique d'évaluation du prospectus de Lux Funds SICAV.
- Ce rapport ISAE 3402 a été émis sans qualification ni exception significative et il met en avant les éléments ci-dessous :
  - Les contrôles appliqués à l'évaluation de ces investissements sont inclus et couvrent notamment l'assurance que :
    - les prix utilisés proviennent tous des sources autorisées ci-dessus ;
    - les prix estimés sont rapprochés des prix finaux et une demande d'information est envoyée à l'administration ou au gestionnaire en cas de différence au-delà du seuil défini.
  - Les tests de contrôle effectués n'ont relevé aucune exception sur ce cycle.

Luxembourg, le 20 novembre 2014

- Le conseil d'administration de Lux Funds SICAV vous a informé lors de la réunion de planning avoir mis en place un suivi régulier de l'ensemble des titres en portefeuille par l'intermédiaire de due dilligence lors de l'acquisition des titres et de visites régulières chez les gestionnaires des fonds sous-jacents.

### **Question 2**

Sur base de ces informations, votre associé vous demande, dans le cadre du planning de la mission d'audit, de lui présenter un programme de travail pour couvrir les risques liés à l'évaluation du portefeuille-titre.

**(7,0 points)**

2) Lors de vos procédures sur un autre mandat (ABC Fund), vous identifiez que le titre Oil Company Fund Ltd a été dévalué de 50% par le Conseil d'administration de ABC Fund sur base d'une procédure judiciaire en cours, cette information étant disponible publiquement et une notice a été envoyée aux actionnaires.

### **Question 3**

1. Quel impact cette information aura sur vos procédures d'audit de Lux Fund SICAV ?
2. Quelles procédures d'audit additionnelles éventuelles pourriez-vous mettre en place ?

**(5,0 points)**

3) Au cours de votre audit, vous avez identifié que le prix du titre ABC SICAV a été évalué sur base de la VNI du 30 septembre 2014 pour les VNI de septembre, octobre et novembre alors que des VNI de ABC SICAV étaient disponibles à ces dates. L'impact sur les VNI d'octobre et novembre est respectivement de 1,2% et 2,3% des actifs nets de Lux Fund SICAV.

Cet élément a été identifié lors des contrôles effectués par l'administration centrale et a été communiqué au Conseil d'Administration Lux Fund SICAV. Celui-ci a argumenté que la circulaire CSSF 02/77 ne s'appliquait pas aux SIF et qu'il considérait que les impacts n'étaient pas significatifs pour le fonds bien qu'aucune règle interne n'ait été définie.

### **Question 4**

Quel est votre avis sur la position du conseil d'administration de Lux Fund SICAV ? Quelles sont les implications au niveau de votre audit au 31 décembre 2014 ? Vous pouvez lister ces implications sans les développer.

**(3,0 points)**

## **Partie III – Assurance**

### **Partie 1 – Distribution d'acompte sur dividendes dans une société d'assurance vie**

Vous êtes le réviseur d'entreprises agréé de LuxLife S.A., une société luxembourgeoise d'assurance vie, pour le contrôle légal des comptes annuels au 31 décembre 2013. LuxLife S.A. propose différentes solutions d'assurance vie à ses clients. Suite à un changement de législation fiscale dans un des états voisins, LuxLife S.A. fait face à des rachats massifs sur son produit « EasyLife » depuis le début de l'exercice social 2013. LuxLife S.A. a opté pour le report des frais d'acquisition sur ce produit.

#### **Question 5**

Quelles sont les conditions réglementaires imposées par le Commissariat aux Assurances pour autoriser le report des frais d'acquisition ?

**(2,0 points)**

#### **Question 6**

Veuillez décrire votre programme de travail relatif aux frais d'acquisition reportés en tenant compte des circonstances particulières de l'exercice?

**(3,0 points)**

Malgré les difficultés rencontrées sur le produit « EasyLife », LuxLife S.A. a décidé en septembre 2013 de procéder au versement d'un acompte sur dividende. Vous avez été nommé pour effectuer une mission légale dans le cadre de l'article 72-2 LSC.

#### **Question 7**

Pouvez-vous accepter un tel mandat ?

Le cas échéant, sur quels postes de l'état intermédiaire des comptes ou quelles écritures particulières allez-vous porter votre attention lors de votre mission légale ?

**(2,0 points)**

En janvier 2014, vous êtes contacté par le directeur financier de LuxLife S.A. qui réalise que l'acompte sur dividende versé en septembre 2013 excède le montant distribuable établi à l'issue de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2013.

Il vous demande quelles peuvent être les conséquences pour le Conseil d'Administration.

#### **Question 8**

Quelle réponse lui faites-vous ?

**(2,0 points)**

**Question 9**

Quels sont les effets des événements de l'exercice sur

- le calcul actuel de la marge de solvabilité, et
- la représentation des actifs techniques ?

**(2,0 points)**

**Partie 2 – La gouvernance dans une société d'assurance directe**

Dans le cadre de la préparation à Solvabilité II, le Commissariat aux Assurances demande désormais la communication annuelle d'un rapport de gouvernance par les sociétés d'assurance directe.

**Question 10**

Veillez indiquer quel est l'objectif poursuivi par le système de gouvernance ainsi que ces principales caractéristiques.

**(4,0 points)**

# EXAMEN D'APTITUDE PROFESSIONNELLE DES CANDIDATS REVISEUR D'ENTREPRISES

## SESSION EXTRAORDINAIRE – NOVEMBRE/DECEMBRE 2014

### E P R E U V E E C R I T E

#### Deuxième partie – 14.00 heures à 17.00 heures (3h.) – 51 points

1. N'oubliez pas de mentionner votre numéro d'identité personnel anonyme sur l'étiquette de votre farde ainsi que sur chaque feuille d'examen.
2. Veuillez noter vos réponses à chaque question sur une nouvelle feuille séparée.
3. N'oubliez pas de noter le n° de la question à laquelle vous répondez ainsi que le n° de la page sur chaque feuille (cases prévues en haut à droite de chaque feuille).
4. A la fin de l'épreuve, veuillez regrouper vos feuilles de réponse dans l'ordre des questions et donner une numérotation globale aux feuilles remises (en bas, à droite de chaque feuille).
5. Soignez votre écriture et utiliser une encre foncée pour rédiger vos réponses (noir ou bleu).

Vous travaillez dans un cabinet de révision agréé et vous devez prendre position par rapport à un certain nombre de questions, en relation avec :

#### 4. Droit comptable et fiscal

Enoncé en <b>Partie IV</b>	Question 11	1,0 point
	Question 12	1,0 point
	Question 13	2,0 points
	Question 14	4,0 points
	Question 15	3,0 points
	Question 16	3,0 points
	Question 17	4,0 points

#### 5. Normes professionnelles relatives au contrôle légal des comptes

Enoncé en <b>Partie V</b>	Question 18	17,0 points
---------------------------	-------------	-------------

#### 6. Banques

Enoncé en <b>Partie VI</b>	Question 19	4,0 points
	Question 20	2,0 points
	Question 21	6,0 points
	Question 22	4,0 points

## **Partie IV – Droit comptable et fiscal**

La SA acquiert une filiale “F” pour un montant de 100.  
Le fonds private equity finance la SA au moyen d’un apport non rémunéré en actions pour 1, des PECs (« Preferred Equity Certificates ») pour 14 ne portant pas intérêts, ainsi que des CPECs (« Convertible Preferred Equity Certificates ») pour 85.  
Les CPEC sont de type PIK (« Payment in Kind ») au taux de 10 p.a., le PIK non payé en termes financiers faisant l’objet d’un calcul PIK l’année suivante (capitalisation des intérêts):

### **Question 11**

L’apport non rémunéré en actions pour 1 peut-il être inscrit en ‘prime d’émission’? À défaut : sous quel poste?

**(1,0 point)**

### **Question 12**

Les 14 au titre des PECs servent sur le plan fiscal de supplément d’apport pour le ratio d’endettement maximal autorisé. Où seront inscrits les 14 PECs au bilan commercial de la SA?

**(1,0 point)**

### **Question 13**

F étant une start-up, aucun revenu n’est espéré sur le court et moyen terme. Le conseil d’administration de la SA a de ce fait décidé de ne pas constater de charges comptables en relation avec les PIK. Est-ce correct?

**(2,0 points)**

### **Question 14**

Sachant que le profil du retour sur investissement de F est le suivant : aucun dividende les 3 premières années; cession pour 150 l’année 4 (en année 4 aucun PIK n’est à calculer). Déterminer le résultat comptable et fiscal des années 1 à 4.

**(4,0 points)**

**Question 15**

Variante 1: l'investissement dans F n'étant pas performant, les actionnaires-prêteurs de la SA font un abandon de créance en année 4 de l'intégralité du PIK existant. L'abandon de créance vise à compenser la correction de valeur sur F que la SA devrait autrement effectuer, et qui, du fait de l'abandon de créance, ne serait plus à faire. On supposera que le montant nécessaire de la correction de valeur sur F soit effectivement le montant cumulé des PIK. Quelles sont les écritures comptables à faire dans la SA ? Quel est le traitement fiscal de ces écritures ?

**(3,0 points)**

**Question 16**

Variante 2 : même question que sub 15, sauf que la SA fait une conversion de sa dette PIK en prime d'émission, à la valeur faciale des PIK. Le conseil d'administration de la SA envisage de comptabiliser dans la foulée comme suit la correction de valeur sur F : Débit Prime d'émission Crédit Correction de valeur sur F (bilan).

**(3,0 points)**

**Question 17**

Variante 3 : l'investissement dans F n'étant pas performant, la SA convient avec les actionnaires-prêteurs de leur recéder 99% de F au coût d'achat dans les livres de la SA, en compensation de la valeur faciale des PEC, CPEC. Les PIK seraient convertis en prime d'émission. En ce faisant, le conseil d'administration espère pouvoir éviter de constater un quelconque mouvement dans le compte de résultat de la SA. Partagez-vous cette analyse ?

**(4,0 points)**

## **Partie V – Normes professionnelles relatives au contrôle légal des comptes**

Fraîchement promu réviseur d'entreprises, vous êtes le manager nouvellement en charge du dossier d'audit d'un fonds d'investissement spécialisé luxembourgeois dénommé Growth Opportunities Fund SICAV-FIS (le « Fonds »).

Le Fonds, qui a une clôture au 31 mars de chaque année, dispose au 31 mars N d'une VNI de 2 milliards EUR. Sa politique d'investissement est d'investir dans divers actifs allant de fonds de private equity à des investissements directs dans des sociétés non cotées ou encore d'investir dans des actifs immobiliers.

Un de ses investissements consiste en un **bloc d'activités** localisées aux **Etats-Unis** qui a été acquis dans le contexte d'une faillite en N-2 et regroupant :

- Des activités de **développement** et de **vente** d'immobilier résidentiel ; et
- Des activités **d'exploitation de clubs de golf** et de **services y liés**, comme l'exploitation de restaurants, bars ou encore de clubs de fitness.

Ce bloc d'activités (appelé par la suite « l'investissement ») est détenu au travers de la **structure de détention** détaillée en **Annexe 1**. A noter qu'il y a un co-investisseur minoritaire dans la holding localisée à Jersey, qui est un fonds d'investissement américain.

### **Question 18**

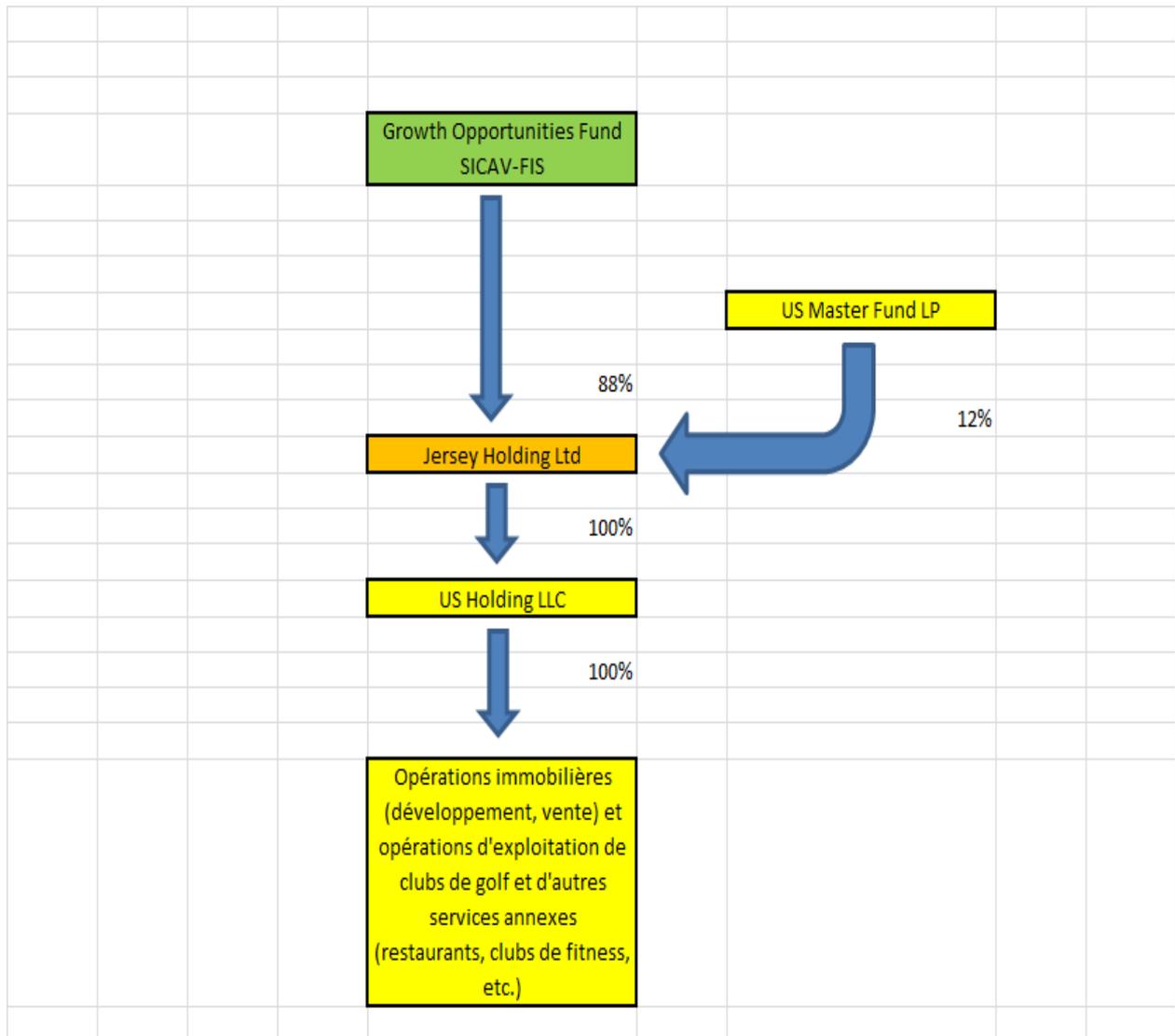
L'associé en charge du dossier décide d'utiliser votre nouvelle arrivée pour obtenir un **regard neuf sur la stratégie d'audit** utilisée sur le Fonds et, **sur base des informations supplémentaires** recueillies en **Annexe 2**, il vous demande de lui préparer un **mémo** détaillant :

- Les **risques d'anomalies significatives** que vous voyez sur cet investissement et identifiant les risques **importants** au sens de la norme ISA 315 ; et
- Le **plan d'audit** que vous proposez afin de recueillir suffisamment d'éléments probants appropriés en relation avec cet investissement en notant qu'il s'agit ici d'une structure de détention avec des entités dans deux pays différents (Jersey et Etats-Unis). Votre cabinet est membre d'un réseau international disposant de bureaux membres à Jersey et aux Etats-Unis.

**(17,0 points)**

***Note** : si une information non donnée en Annexe 2 vous semble pertinente pour effectuer votre analyse, formulez-la clairement.*

**Annexe 1 : Structure de détention**



Luxembourg, le 20 novembre 2014

**Annexe 2 : Informations supplémentaires recueillies sur base d'un entretien avec l'associé en charge de l'audit**

- Le Fonds est structuré sous la forme d'une **société en commandite par action**, dont la gestion est assurée par une société jouant le rôle d'associé commandité. Cette société se fait conseiller en matière d'investissement par un **Investment Advisor** dont le conseil d'administration est composé de membres disposant d'une large expérience dans différents secteurs d'activité.
- Dans les comptes annuels du Fonds, l'investissement pèse **20%** de la VNI.
- En plus de disposer de 100% des parts d'US Holding LLC, Jersey Holding Ltd, qui structure le co-investissement du Fonds et du fonds américain, a encore **octroyé des prêts** à US Holding LLC pour la même valeur que la valeur de la participation et dispose de **plusieurs comptes de trésorerie**.
- Selon l'associé en charge du dossier, la structure de détention du bloc d'activités aux Etats-Unis (sous US Holding LLC) est **compliquée** et comprend une **vingtaine d'entités juridiques différentes** ; notamment une entité holding détenant les propriétés immobilières et qui serait **endettée** auprès d'une banque américaine avec les propriétés données en garantie, une entité utilisée pour la commercialisation des propriétés, une entité séparée pour la gestion de chacun des 15 clubs de golf, une entité détenant les actifs des clubs (dont les terrains de golf, mais aussi les club house ou encore les machines utilisées pour l'entretien des terrains, etc.), une entité fournissant des « shared services » pour les activités des clubs, etc. Il y a encore une entité qui a investi dans des titres l'exposant à des projets immobiliers de type MBS.
- L'activité immobilière et les activités opérationnelles sont **interdépendantes**, c'est-à-dire les acquéreurs de propriétés sont également incités à devenir membres des clubs de golf et à utiliser les autres services proposés.
- La gestion des activités aux Etats-Unis est assurée par un **management local**, mais l'associé en charge ne sait pas vous en dire beaucoup plus. La personne en charge auprès de l'Investment Advisor du Fonds connaît le management local et le rencontre occasionnellement.
- Le management local prépare des **données financières internes pour les activités effectuées aux Etats-Unis** et demande une fois par année des **appréciations des propriétés immobilières** par un **expert immobilier local**. Au niveau du Fonds, un **ajustement** est effectué à la valeur comptable de la participation dans Jersey Holding Ltd sur base des évaluations de l'expert immobilier local – à cet effet, le management local envoie un spreadsheet Excel à la personne en charge de la comptabilité du Fonds.
- Aucune entité dans la chaîne de détention n'a une obligation légale d'être auditée ; l'entité holding faisant l'objet d'un endettement bancaire aux Etats-Unis a une **obligation contractuelle** d'être auditée (« debt covenant »). Le rapport d'audit de N-1 ne serait pas encore disponible, vu qu'il y aurait des doutes sur la capacité de cette entité de payer les coupons futurs sur la dette bancaire.
- Au moment du rachat du bloc d'activités issu de la faillite, **aucune due diligence** n'a été effectuée par le Fonds, ni d'un point de vue financier ou opérationnel, ni d'un point de vue juridique (litiges en relation avec les propriétés immobilières détenues).

## **Partie VI – Banques**

### **Problématique MIFID**

Dans le cadre de la révision de la banque luxembourgeoise ABC, vous vérifiez la bonne application de la législation et réglementation relative à la directive MIFID.

Vous constatez lors du sondage de dossiers clients relatifs à l'activité banque privée que certains clients personnes physiques ont été classifiés en clients professionnels par la banque. En consultant les dossiers, vous constatez que la banque a seulement envoyé un courrier à ces clients en leur indiquant cette classification au vu du fait qu'elle a évalué que leurs connaissances en matière financière permettait de les classer ainsi.

#### **Question 19**

1. Quelles sont les conséquences de cette classification pour les clients et pour la banque ?
2. Quelles recommandations préconisez-vous au management de la banque ?

**(4,0 points)**

Vous vérifiez ensuite des transactions effectués pour 10 clients de détail. Quatre clients ont signé un mandat de gestion discrétionnaire en faveur de la banque. Le compliance officer vous a confirmé que la banque envoie une fois par an un extrait de compte reprenant l'état de compte pour chacun des clients.

#### **Question 20**

Est-ce suffisant ? Argumentez votre réponse

**(2,0 points)**

### **Problématique AML**

Dans le cadre du respect des obligations de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, vous examinez le dispositif de surveillance mis en place par la banque X pour surveiller ses relations d'affaires et les transactions effectuées par celles-ci.

A) Vous constatez que le dispositif mis en place couvre les comptes des clients sur lesquels des transactions supérieures à 100.000 EUR sont effectuées.

Luxembourg, le 20 novembre 2014

B) Vos sondages de transactions révèlent que des transferts de fonds sortants comportent sous la mention “nom du donneur d’ordre”, le libellé suivant : “d’ordre d’un de nos clients”.

C) Vous demandez au Compliance Officer de vous communiquer les analyses qui ont été effectuées dans 3 dossiers relatifs à des PEPs. Pour deux dossiers, il ne peut pas vous communiquer ces éléments.

D) Vous remarquez, sur base de sondages, que les vérifications des données nominatives de la base de données clients par rapport aux listes de personnes, entités et groupes visés par des interdictions ou des mesures restrictives en matière financière couvrent exclusivement les données relatives aux clients.

**Question 21**

Quelles sont les recommandations que vous proposeriez à la banque ?

**(6,0 points)**

**IFRS 13 – Dérivés**

Les instruments dérivés sont à évaluer à la juste valeur à chaque clôture des comptes.

**Question 22**

1. Quels sont les principaux changements introduits par l’IFRS 13 en matière d’évaluation des dérivés?
2. Quelles en sont les répercussions sur les états financiers?

**(4,0 points)**